

|                                       |                          |                       |                         |               |                |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 47 | Membres en fonction : 46 | Membres présents : 32 | Absent(s) excusé(s) : 6 | Absent(s) : 8 | Pouvoir(s) : 1 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 33  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 18 mai 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

### Point n°2015-05-18-BD-24 :

**"Club de Metz Technopôle" : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 octobre 2002 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 novembre 2012 portant sur l'approbation du Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole, intégrant, dans ses plans d'actions, les Plans de Déplacements Inter-Entreprises – PDIE,  
VU la délibération du CODIR du Club de Metz Technopôle en date du 27 mars 2015 entérinant le portage du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de Metz Technopôle,  
VU le Budget Primitif 2015,

CONSIDERANT l'activité traditionnelle de l'Association « Club de Metz Technopôle », à savoir :

- participation à l'animation et à la notoriété du Technopôle,
- stimulation des échanges et de la synergie entre les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche sur le site,
- l'accueil et l'intégration des entreprises nouvellement implantées sur le Technopôle,

CONSIDERANT ses nouvelles missions pour 2015 que sont la dynamisation de la culture de réseau et la création de nouvelles commissions de travail,

CONSIDERANT l'intérêt que revêt le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Metz Technopôle dans la lutte pour la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile – travail et professionnels des agents de Metz Métropole, notamment en ayant recours aux transports en commun, au vélo etc..

CONSIDERANT que le Club de Metz Technopôle est porteur du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de Metz Technopôle et l'intérêt de la démarche du PDIE,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € à l'Association « Club de Metz Technopôle » :

- 25 000 € au titre du fonctionnement 2015 du Club de Metz Technopôle,
- 20 000 € au titre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Metz Technopôle (PDIE),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 19 mai 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



# PROJET

## Convention d'objectifs et de moyens entre METZ MÉTROPOLE et l'Association « CLUB DE METZ TECHNOPOLE »

### ENTRE

---

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau en date du 18 mai 2015, ci-après désignée par les termes « Metz Métropole »,

**d'une part,**

### ET

---

L'association dénommée « Club de Metz Technopôle », représentée par sa Présidente, Madame Nancy SPANN, agissant pour le compte de l'association ci-après désignée par les termes « Club de Metz Technopôle »,

**d'autre part,**

### Il est convenu ce qui suit :

#### Préambule

La compétence de Metz Métropole en matière de développement économique d'intérêt communautaire se traduit notamment par l'amélioration du rayonnement et de l'attractivité du tissu économique de l'agglomération.

La zone du Technopôle étant d'intérêt communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la promotion et l'animation visant à développer cette zone constituent un vecteur fort de l'action de la Communauté d'Agglomération.

Ce pôle d'excellence tourné vers les services, notamment dans le domaine des technologies, de l'information et de la communication, regroupant plus de 250 entreprises (dont près d'une centaine adhère au Club Metz Technopôle), plusieurs composantes de l'Université de Lorraine, 6 grandes écoles, des laboratoires et plus de 5 000 étudiants, propose un contexte favorable à l'accueil d'entreprises et à la création d'emplois.

Dès sa date de création en 1987, le Club de Metz Technopôle s'est donné pour objectif de participer à l'animation culturelle, scientifique et économique du Technopôle, ainsi qu'à son rayonnement et son développement. Trait d'union entre les différents acteurs implantés sur le Technopôle et le territoire de Metz Métropole, l'esprit du Club est de fédérer ses adhérents, en convivialité, autour de la volonté commune de développer et promouvoir le territoire. Il développe aujourd'hui ses missions pour être réactif face à l'accélération des changements et accentue son ouverture aux sites voisins.

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de Metz - Technopôle a été initié fin 2013 par Metz Métropole, la DREAL Lorraine, le WTC Metz - Saarbrücken et le Club Metz Technopôle. Après une campagne de mobilisation, 25 établissements publics, privés et d'enseignement supérieur se sont inscrits dans la démarche, représentant un total de 6 200 salariés.

Véritable démarche partenariale, le PDIE comprend 5 étapes de mise en œuvre dont les quatre premières (prédiagnostic – diagnostic – définition des objectifs de parts modales – élaboration du plan d'actions concerté avec l'ensemble des établissements) ont été réalisées par Metz Métropole, entre septembre 2013 et décembre 2014, mobilisant notamment des ressources au sein des Pôles Environnement et Développement Durable, Mobilité et Communication.

Afin de mettre en œuvre ces actions, porteuses de plus-value pour le territoire du Technopôle, ses établissements et leurs salariés, il est aujourd'hui indispensable de mettre en place une animation mutualisée, cofinancée et portée par un acteur reconnu du Technopôle.

De par son implication sur le projet et son rôle reconnu sur le Technopôle, le Club Metz Technopôle a validé le portage du PDIE pour que ce projet soit pérennisé.

Trois aides financières, pour un total d'environ 96.000 € par an, sont mobilisables afin que l'animation du PDIE ait un impact financier réduit pour le porteur : DREAL Lorraine (20.000 €), Metz Métropole (20.000 € inscrits au BP 2015 du Pôle Mobilité) et ADEME (56.000 € cumulés). Cette dernière conditionne son aide au caractère associatif du porteur.

### **Article 1 – Objet**

Metz Métropole et l'Association « Club de Metz Technopôle » ont établi un partenariat actif dans le développement et la promotion de la zone du Technopôle, ainsi que dans la démarche PDIE récemment engagée.

La participation de Metz Métropole est donc constituée par une subvention annuelle pour le fonctionnement de la structure, ainsi que pour la démarche PDIE. La présente convention en est la déclinaison pour l'année 2015.

### **Article 2 - Crédits de fonctionnement.**

Metz Métropole attribue une subvention de 45 000 € à l'Association « Club de Metz Technopôle » pour l'année 2015 contribuant à la réalisation des objectifs et missions tels que définis à l'article 3 – Plan d'actions 2015 - de la présente convention.

### **Article 3 – Plan d'actions 2015.**

Le « Club de Metz Technopôle » s'est défini quatre missions essentielles, en accord avec ses statuts et les attentes de ses partenaires :

- Stimuler les échanges et les courants d'affaires,
- Favoriser la convivialité,
- Représenter ses adhérents,
- Participer à l'animation, à la notoriété et au développement du Technopôle de Metz.

Pour remplir ses missions, le « Club de Metz Technopôle » organise traditionnellement les rencontres et les manifestations que sont :

- les petits déjeuners : une dizaine par an regroupant entre 50 et 100 personnes sur un thème précis,
- les visites d'entreprises : 4 à 6 visites par an regroupant entre 10 et 20 personnes et permettant outre la connaissance de l'entreprise de créer des synergies,
- des conférences : 3 à 4 conférences par an touchant à l'environnement du Technopôle,
- des matinales : 10 matinales par an autour d'un thème transversal pour développer le réseau,
- les « A propos de ... » : temps de rencontres pour découvrir et comprendre les atouts et l'actualité de Metz et de son agglomération regroupant 15 à 20 personnes maximum,
- le repas champêtre,
- les Jeux de Metz-Technopôle : 4<sup>ème</sup> édition en 2015 – renforcer l'identité du Technopôle,
- le Trophée mc6 Metz-Technopôle : 4<sup>ème</sup> édition en 2015 – valoriser l'esprit d'innovation et la créativité,
- le Trophée des Réseaux : 4<sup>ème</sup> édition en 2015 - jeu de questions – réponses ouvert aux réseaux,
- les Commissions (Enseignement/Entreprise, stratégie et réflexion, communication, cadre de vie, business).

La Rencontre d'accueil, manifestation annuelle ouverte aux nouveaux adhérents, est dorénavant couplée avec l'Assemblée Générale du Club, en présence d'institutionnels, de ses adhérents, des entreprises nouvellement implantées, des présidents de réseaux et de ses sympathisants.

Le programme d'actions 2015 sera complété par :

- la dynamisation de la culture de réseau : étendue aux zones d'activité telles que Sébastopol, Actipôle, Parc du Technopôle, Mercy,
- la création de nouvelles commissions : relations extérieures, techno'prod, management durable et RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Cette nouvelle dynamique marque bien l'attractivité de la structure et la volonté de valorisation de ses acteurs. Ce succès se traduit aussi par l'évolution du nombre de ses adhérents (125 en 2014).

Concernant le PDIE, le Club de Metz Technopôle a pour mission le recrutement d'un animateur qui aura en charge la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions du PDIE ;

#### **Article 4 - Modalités de versement.**

La subvention indiquée dans l'article 2 de la présente convention sera mandatée à l'Association « Club de Metz Technopôle » selon les procédures comptables en vigueur.

- 25 000 € au titre de la promotion du territoire,
- 20 000 € par an pendant 3 ans au titre du PDIE de Metz Technopôle.

Pour le versement relatif à la promotion du territoire, il pourra faire l'objet de versements d'acomptes, en fonction des disponibilités financières de Metz Métropole et selon un échéancier préalablement fixé en concertation avec le Club de Metz Technopôle. Le versement de ces acomptes sera effectué selon les disponibilités financières de Metz Métropole et sur la base d'une demande écrite du Club de Metz Technopôle et d'un état de trésorerie prenant en compte le mois de versement souhaité et les deux mois suivants.

Pour le versement relatif au PDIE et compte tenu de la date d'embauche de l'animateur du PDIE à intervenir, un acompte de 10 000 € pourra être versé à la signature de la présente convention et sur demande écrite du Club de Metz Technopôle. Le solde de la subvention sera versé sur présentation par le Club de Metz Technopôle des justificatifs de paiement de l'année 2015 et au prorata temporis de la durée de l'embauche sur l'exercice 2015.

#### **Article 5 – Comptes-rendus et contrôle de l'activité**

Le « Club de Metz Technopôle » transmettra à Metz Métropole, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires et notamment :

- du rapport d'activité,
- du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- du rapport des commissaires aux comptes.

Metz Métropole se réserve le droit de contrôler les renseignements donnés tant dans le compte-rendu financier que dans les comptes visés ci-dessus.

A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité.

Le « Club de Metz Technopôle » devra également communiquer à Metz Métropole tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales, ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par le « Club de Metz Technopôle » à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, Metz Métropole se réserve le droit de demander au « Club de Metz Technopôle » le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

Un remboursement total ou partiel de ladite subvention pourra également être demandé par Metz Métropole lorsque le « Club de Metz Technopôle » aura, volontairement ou non, cessé en cours d'exercice tout ou partie des actions visées par la présente convention, sauf motif valable (cas de force majeure).

#### **Article 6 – Durée.**

La présente convention est conclue pour l'année 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2015, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de trois mois.

#### **Article 7 – Résiliation.**

Si pour une cause quelconque résultant du fait du « Club de Metz Technopôle » la présente convention n'est pas appliquée, Metz Métropole se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, après avoir entendu les motifs du « Club de Metz Technopôle », sans

verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. Elle pourra, en cas d'inexécution partielle ou totale des engagements de l'autre partie, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées et non justifiées.

La résiliation prendra effet trois mois après la réception de cet avis.

**Article 8 – Litige.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de la réception de l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le  
(en deux exemplaires originaux)

La Présidente du Club de Metz Technopôle

Le Président de la Communauté d'Agglomération de  
Metz Métropole

Nancy SPANN

Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz

## PROGRAMME D' ACTIONS 2015 DU CLUB METZ TECHNOPÔLE

### Préambule

Dès sa date de création en 1987, le Club Metz Technopôle s'est donné pour objectif de participer à l'animation culturelle, scientifique et économique du Technopôle, ainsi qu'à son rayonnement et son développement.

Véritable trait d'union entre les différents acteurs implantés sur le Technopôle de Metz et le territoire de Metz Métropole, tel que les entreprises, écoles, universités, instituts de recherche..., les institutions, telles que Metz Métropole et la Ville de Metz, ainsi que les chambres consulaires.

L'esprit du Club est de fédérer ses adhérents autour d'une volonté commune d'échanger en convivialité, mais également de participer aux réflexions et aux initiatives visant à développer et promouvoir le territoire.

Ainsi, le Club s'est doté de nouvelles ambitions :

Tout en poursuivant ses actions traditionnelles et en conservant ses principales missions le Club a la volonté d'accentuer son ouverture aux sites voisins, ceci en impliquant également davantage ses adhérents.

Ainsi, le Club s'est doté de nouvelles missions :

- Développer le relationnel et la notion de réseau
- Créer un esprit d'appartenance
- Générer des relations d'affaires
- Diffuser des informations utiles et pratiques
- Jouer le relais auprès des institutionnels et des acteurs économiques du territoire.

Le Club Metz Technopôle de demain devra être particulièrement réactif face à l'accélération des changements, notamment dans le domaine des technologies de la communication, dans celui de l'économie de la connaissance, mais aussi plus globalement, au sein de l'écosystème auquel il appartient et sur lequel il agit. Plus que jamais à l'écoute du monde qui l'entoure, il devra développer cette culture de réseau, de « cluster » en quelque sorte, en s'étendant sur les zones d'activité de l'ensemble de la communauté d'agglomération.

En accord avec ses statuts et exprimant ainsi les attentes des responsables des établissements et des partenaires du territoire, le Club s'est défini **quatre missions essentielles**:

- **Stimuler** les échanges et les courants d'affaires
- **Favoriser** la convivialité
- **Représenter** ses adhérents
- **Participer** à l'animation, la notoriété et au développement du Technopôle de Metz.

Les activités proposées par le Club de Metz Technopôle ont évolué aux cours des années en s'adaptant aux besoins des membres.

Pour remplir ces missions, et répondre aux souhaits et besoins de ses adhérents, le Club organise des rencontres et des manifestations, parmi lesquelles :

- Des Petits déjeuners
- Des Visites d'Entreprises
- Des Rencontres d'accueil
- Des Conférences
- Des Matinales en collaboration avec la SEM Metz Technopôle
- Des « A propos de... »
- Un Repas Champêtre
- Les Jeux de Metz Technopôle
- Le Trophée mc6® Metz Technopôle
- Le Trophée des Réseaux
- Des Commissions

Par ailleurs, le Club relaie, à la demande de ses membres, de nombreuses manifestations et informations. Il s'associe également, à chaque fois qu'il le juge utile, à des manifestations organisées par d'autres acteurs du territoire.

# LES ACTIONS

## 1. L'Assemblée Générale couplée avec La Rencontre d'accueil :

La Rencontre d'accueil est une manifestation ouverte aux adhérents du Club qui vise à accueillir les «nouveaux arrivants» sur le Technopôle. L'ouverture s'est également faite vers les arrivants sur l'Actipôle et sur la zone Sebastopol. Cette action s'étendra aux nouveaux sites à proximité du Technopole (Parc du Technopole et Mercy). Elle favorise ainsi leur intégration et leurs contacts. Elle permet également aux entités adhérentes de présenter leurs nouveaux collaborateurs ou leurs nouvelles activités. Ces manifestations sont des rencontres professionnelles et des échanges de convivialité favorisant les contacts personnels.

Après ce premier contact et le traditionnel tour de présentation, elle permet aux participants de développer leurs échanges en fonction des pôles d'intérêts.

Le Club a innové pour son Assemblée Générale 2013, et renouvelé cette initiative en 2014 afin d'accueillir ses nouveaux adhérents. Il s'est offert à cette occasion un nouveau livret d'accueil. Il est prévu de poursuivre ce format, avec des nouveautés pour 2015.

Près de 100 personnes ont répondu à l'invitation de son AG selon un nouveau format, en présence d'institutionnels, de ses Adhérents, des Entreprises nouvellement implantées sur le site, des Présidents de Réseaux, et de ses Sympathisants.

Afin de poursuivre la nouvelle dynamique du Club Metz Technopole, basée sur l'attractivité du territoire, en complément de l'ordre du jour habituel, l'objectif de cette assemblée générale était de valoriser ses acteurs selon une formule innovante :

Après avoir validé son rapport financier et son rapport d'activité les adhérents ont procédé à l'élection du nouveau Comité de Direction accueillant 22 membres.

Après une évolution de 4 % sur les trois dernières années, puis une progression de 30 % en 2013 suite aux Rencontres Economiques organisées à l'occasion des 25 ans du Club, les adhésions ont enregistré une nouvelle progression en 2014, et s'établissent aujourd'hui à un nouveau record de 125 adhérents.

Ainsi après l'allocution d'introduction, les membres du Comité de Direction ont procédé aux présentations :

- des activités 2013 et 2014 du Club Metz Technopole

- Activités : Près de 50 rencontres chaque année des Petits déjeuners, Visites d'entreprise, Conférences, Matinales d'Expertise, A propos de...
- Evènements : 2<sup>ème</sup> édition du Trophée mc6, 2<sup>ème</sup> édition du Trophée des Réseaux, Jeux de Metz Technopôle,
- Actions : Les nouvelles Commissions chargées de réfléchir à des thématiques en lien avec le territoire, l'économie, les entreprises et les écoles.

- des nouveaux adhérents : 35 nouveaux membres

- des nouvelles entreprises implantées sur le territoire accueillies par Thierry JEAN, Adjoint au Maire de Metz, Vice-président de Metz Métropole : plus de 20 entreprises.

L'esprit du Club est de fédérer ces acteurs autour d'une volonté commune, qui est de vivre et échanger en collectivité et en convivialité, mais également de participer aux réflexions et aux initiatives visant à développer et promouvoir le site.

Le Club Metz Technopôle est un animateur indispensable du site, il est l'un des facteurs incontournables de sa réussite, de son dynamisme.

C'est lui qui contribue aux rencontres, aux émulations et interactions positives entre les acteurs du lieu. Le Club est donc, à part entière, un acteur économique de Metz Métropole.

Le Club Metz Technopôle de demain devra être hyper réactif face à l'accélération des changements, notamment dans le domaine des technologies de la communication, dans celui de l'économie de la connaissance, mais aussi, globalement, au sein de l'écosystème auquel il appartient et sur lequel il agit. Plus que jamais à l'écoute du monde qui l'entoure, il devra développer cette culture de « réseau », de cluster en quelque sorte en s'étendant sur les zones d'activité de proximité telles que Sébastopol, Actipole, Parc du Technopôle, Mercy.

## 2. Les Petits Déjeuners

Pilote : Nancy SPANN

Les Petits Déjeuners sont des rencontres ouvertes aux acteurs du Technopôle, de Metz Métropole et plus largement à leurs partenaires dans l'agglomération messine. Il s'agit de la présentation d'une entité ou d'un projet par son responsable, des sujets propres au Technopôle ou des sujets d'ordre général traités par une « structure » extérieure au Technopôle.

L'objectif est de créer une interactivité entre les acteurs économiques du territoire, et vis-à-vis de leurs partenaires, et aussi de favoriser des relations et des affaires.

Les Petits Déjeuners permettent de :

- Découvrir des pratiques, partager des acquis et croiser des expériences
- Échanger entre responsables d'entreprise, universitaires, consultants, partenaires institutionnels et décideurs politiques
- Rencontrer des acteurs susceptibles de devenir les partenaires de nouveaux projets.

Ils sont généralement précédés par une ou plusieurs « Info flash », communiquées par une entité ayant un message court et concis à passer, et lui permettant un contact avec les participants.

Une dizaine de petits déjeuners chaque année et l'activité, regroupant entre 50 et 100 personnes, existe depuis plus de 25 ans.

## 3. Les Visites d'Entreprises :

Pilote : Patrice BOURCET

Ces manifestations sont réservées aux adhérents du Club. Il s'agit de rencontres à caractère professionnel dans les locaux de l'entreprise visitée et permettant d'approcher concrètement et de manière plus approfondie les activités et les besoins de l'entreprise visitée. Outre la meilleure connaissance de l'entreprise, l'objectif visé est de mettre à jour des synergies possibles et de créer des courants d'affaires.

Ces visites donnent l'occasion :

- À l'entreprise visitée de parler d'elle, de son activité, de ses métiers, de ses projets et de ses produits, de sa place et de son apport au tissu socio-économique ;
- Au visiteur de développer sa connaissance des marchés, des produits et des techniques de l'entreprise visitée ;

- Au visiteur d'évaluer les domaines ou métiers de l'entreprise visitée qui ont un rapport avec sa propre activité, et d'évaluer les éventuels échanges professionnels ;
- À chacun de reprendre, par la suite, contact individuellement, ou par le biais du Club, pour développer les échanges et les courants d'affaires.

4 à 6 visites sont prévues en 2015, elles concernent 10 à 20 personnes par visite.

#### 4. Les Conférences :

Pilote : Didier BAUER

Il s'agit d'exposés formels ou d'interviews par des journalistes, de spécialistes extérieurs à propos de grands thèmes socio-économiques ou scientifiques, voire plus largement culturels, touchant directement ou indirectement à l'environnement du Technopôle et de ses acteurs.

Le Club organise notamment chaque année une conférence dans le cadre de la Fête de la science.

La cible de ces rencontres est l'ensemble de nos contacts, (fichiers d'adresses du Club Metz Technopôle), sur invitation et inscription préalable uniquement.

Ces conférences favorisent l'interactivité entre les acteurs économiques du territoire et le monde extérieur et permettent :

- De traiter des sujets d'actualité, au travers de débats-conférences interactifs,
- De positionner le Technopôle et les organisateurs comme des acteurs concrets et actifs de la vie économique au sens large,
- De faciliter les échanges conviviaux et de participer à l'animation et à la notoriété du Technopôle,
- De développer des contacts individuels (cocktail à la suite).

3 à 4 conférences par an se déroulent sur le Technopôle en liaison avec des partenaires institutionnels (la SEM Metz Technopôle, ICN BUSINESS SCHOOL, WTC, l'AGURAM...) ou occasionnels comme les Ecoles du Technopôle.

#### 5. Les Matinales d'expertise :

Pilote : Marie DI FRANCO-MOCCHETTI

Cette activité vise à développer l'aspect « réseau » du Club. Elle s'organise sous la forme d'échanges professionnels autour d'un thème fédérateur transversal présenté par un expert qui touche aux fonctions managériales : Ressources Humaines, juridique, développement commercial, communication...

Elle se décline sous forme de Matinales d'expertises avec un petit-déjeuner, organisées conjointement avec la SEM Metz Technopôle.

L'objectif est de partager les connaissances, les compétences des entités participantes et de créer des synergies.

Un temps d'échange personnel entre invités est réservé à la fin de l'exposé, pour l'échange de coordonnées, prises de rendez-vous.

10 Matinales d'Expertises par an, soit une par mois (hors juillet et août), chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois.

## 6. Les « A propos de... » :

Pilote : Guy KECKHUT

Cette activité, qui a vu le jour en 2007, se situe à mi-chemin entre les Petits déjeuners les Tables rondes et visites d'entreprise. Elle offre un espace d'information original à l'attention des membres du Club.

Cette action du Club Metz Technopôle s'inscrit dans une philosophie très simple : permettre à tous les membres du Club de bénéficier de temps d'échanges organisés sur le territoire de Metz et de son agglomération pour découvrir et mieux comprendre ses atouts et son actualité.

A propos de... est un temps fort organisé sous forme de rencontre qui permet d'aller sur le terrain pour découvrir un lieu, un événement, une femme, un homme, un projet... que le Club Metz Technopôle souhaite valoriser. Cet espace d'information et d'échange vise à apporter aux participants des éléments de compréhension et d'approfondissement sur ce qui fait la vie du territoire et de son environnement.

Deux angles complémentaires peuvent être abordés pour susciter un A propos de... D'une part, tout ce qui fait l'actualité est une manière de proposer au public des rencontres leur permettant d'être au fait de ce qui fait avancer le territoire. D'autre part, l'objectif peut aussi être de susciter la curiosité des participants en leur proposant d'aller à la rencontre de lieux et de personnes que l'on croit connaître, mais dont on ne sait pas toujours l'essentiel.

En résumé. Pourquoi en parle-t-on ? C'est l'actualité... Qu'en sait-on vraiment ? C'est à (re)découvrir...

Rencontre d'information et d'échange sur un objet et/ou un thème précis, se déroulant sur le territoire de Metz Métropole, avec la participation de 15 à 20 participants au maximum, exclusivement composé d'adhérents.

## 7. Le Repas Champêtre :

Pilote : Nancy SPANN

Organisé pour la première fois en 2004, le repas champêtre du Technopôle s'inscrit dans la convivialité que le Club de Metz Technopôle souhaite apporter aux entités installées sur le site.

Ainsi le club propose de clore l'année académique avec un événement festif. De nombreuses entreprises profitent de cette manifestation, qui est devenu un des temps forts de l'année, pour réunir leurs collaborateurs.

## LES PROJETS

### 8. Les Jeux de Metz Technopôle : 4<sup>ème</sup> édition en 2015



Pilote : Enim

L'objectif de cet évènement sportif est de créer une animation supplémentaire sur le Technopôle, qui réunit les personnels qui travaillent sur le site et les étudiants de l'Université et des Grandes Ecoles implantées.

L'ensemble des Etudiants et des Salariés du technopôle (et des environs) sont invités à venir se rencontrer au travers de tournois sportifs, d'animations et de défis.

Les principaux objectifs de cet évènement sont :

- Créer un évènement sportif unique à Metz, une fois par an avant l'été
- Renforcer l'identité du Technopôle
- Rapprocher le monde étudiant du monde de l'entreprise
- Offrir une visibilité aux entreprises implantées sur ou proche du Technopôle
- Faire des Jeux du Technopôle un évènement sportif majeur de la vie messine
- Animer une zone d'affaires en quête de vie sportive
- Permettre aux 4000 salariés et 4500 étudiants de se rencontrer par le biais du sport

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, les Jeux de Metz-Technopôle proposeront un nouveau format : une course à pied à la place des différents tournois sportifs, avec des obstacles : un projet innovant organisé en collaboration avec l'Association Sportive de l'Enim ; en 2016, ce sera avec l'Association Sportive de l'UFR ESM-IAE, puis 2017 : Supélec.

En marge de cette course, réservée aux étudiants et salariés (+ conjoints et enfants), un grand nombre d'animations sportives, culturelles et musicales seront proposés au Grand Public et aux enfants.

Plus qu'une compétition sportive, où seul le résultat sportif compte, les Jeux de Metz-Technopôle mettent en avant la convivialité, le fair-play et l'échange.

Après le succès des 3 premières éditions, l'année 2015 confirmera l'importance de cette action dans les activités du Club : Prochaine édition prévue : Samedi 25 avril 2015.



Jeudi 4 décembre 2014 - 3<sup>ème</sup> édition du Trophée mc6®

Le Trophée mc6® : c'est...  
6 Projets-Etudiants Innovants  
6 Minutes pour Convaincre  
6 Entrepreneurs

**Le Trophée mc6® est un évènement destiné à valoriser l'esprit d'innovation, la créativité et développer les relations entre le monde de l'enseignement et les acteurs économiques.**

Fort du succès de ses précédentes éditions, l'objectif de ce concours entre établissements d'enseignement supérieur est de :

- créer un maillage dynamique et constructif entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise,
- susciter l'envie d'entreprendre auprès des étudiants
- inciter les entrepreneurs à parrainer des candidats étudiants

« Sur la base d'une contribution originale personnelle ou innovante, le défi de ce concours consiste à présenter, dans une fenêtre temporelle strictement limitée à six minutes, un projet technique et/ou scientifique en des termes simples et compréhensibles, devant un jury qu'il s'agit de convaincre de l'intérêt du travail présenté, notamment en ce qui concerne sa potentielle mise en application sur un plan économique. »

Cinq nouveautés pour l'édition 2014, renouvelées en 2015:

- La pré-sélection des candidats en situation réelle
- Un nouveau prix : Le prix du meilleur espoir
- Un calendrier plus adapté
- Marque déposée à l'INPI
- Les récompenses aux lauréats plus importants

Quelques chiffres clés :

16 candidatures enregistrées - 6 projets sélectionnés – Près de 200 personnes présentes lors de la finale - 2h de découvertes - 25 partenaires - Plus de 30 000 emailing envoyés - Campagne d'affichage JC DECAUX : 22 panneaux - 30 minutes de Regards Croisés : « De l'idée... à l'entreprise ! » - 3 Lauréats et 1 Prix du Meilleur Espoir - 1 retour illustré en 14 croquis - Plus de 50 tweets mentionnant le #TRmc6

Les lauréats 2014 sont :

1<sup>er</sup> prix : **Arts et Métiers ParisTech**, Michaël ELBISSER, avec son projet « Invention et fabrication d'un instrument de percussion métallique : le VEME® ».

2<sup>ème</sup> prix : **SUPELEC**, Noémi WIERSMA et Emeric MERCIER, avec leur projet « En route pour l'ordinateur optique ».

3<sup>ème</sup> prix : **ENIM**, Ludovic FREUND, avec son projet « Utilisation de fibres naturelles pour le renforcement de structure à base polymère ».

Prix du Meilleur Espoir : **ENSTIB**, Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois Florent CODONNIER, Simon MUCCILI et Gaétan PAISANT avec leur projet « IL ETAIT UN ARBRE - Conception et réalisation d'habitats bois perchés dans les arbres ».

La 4<sup>ème</sup> édition se déroulera : **jeudi 3 décembre 2015**

## 10. Le Trophée des réseaux : 4<sup>ème</sup> édition en 2015 ??

Pilote : Marie DI FRANCO MOCCHETTI



Depuis 2010, avec la mise en ligne du site « Réseaux Moselle », la CCIT Moselle soutient activement l'ensemble des réseaux du territoire afin de promouvoir et d'accompagner leur développement.

Cette année, la CCIT de la Moselle associée à l'ensemble des réseaux de la Moselle a organisé le « Salon des Réseaux ».

Lors de la 2<sup>ème</sup> édition du Trophée des Réseaux en 2013, la CCIT Moselle avait proposé de faire de cet événement une semaine dédiée à l'ensemble des réseaux Mosellans. Le Trophée des Réseaux avait marqué le temps fort de cette semaine, et a été l'occasion de regrouper l'ensemble des réseaux participants.

Pour la 3<sup>ème</sup> édition, le 27 mai 2014, les Réseaux de Moselle et la CCIT Moselle ont décidé de revenir à un format réduit, sur une demi-journée, alliant le moment fort : « Trophée des Réseaux » et le « Village des Réseaux », permettant à chaque Réseau mosellan de disposer d'un stand afin de promouvoir son réseau, les faire découvrir aux acteurs économiques du territoire et faire connaissance avec les autres Réseaux : 15 stands présents, avec près de 200 participants.

Sur la scène, 12 équipes participaient au jeu sous la forme de questions-réponses basées sur trois thématiques principales :

- Culture Générale
- Entreprise
- Economie

Deux manches de 6 équipes ont été animées par un présentateur qui n'a pas manqué de solliciter le public qui a pu participer au jeu via une application Smartphone développée à cet effet.

Le jeu a été suivi d'une remise de trophée à l'équipe gagnante puis d'un cocktail.

### Objectifs :

1. Favoriser les échanges entre les réseaux de dirigeants et leurs membres de Moselle.
2. Communiquer auprès du grand public sur le dynamisme des réseaux et de l'économie mosellane.

Cible : 200 personnes dirigeants et cadres dirigeants membres ou non de réseaux professionnels

L'ensemble des réseaux, soutenu par la CCIT de la Moselle, a décidé de renouveler cet événement en 2015. Moselle Economie ayant remporté le Trophée des réseaux 2014, il assurera toute l'organisation logistique de la 3<sup>ème</sup> édition du Trophée des Réseaux, le Club Metz Technopôle continuera de participer au comité de pilotage et apportera son soutien aux membres de Moselle Economie, de par son savoir-faire, pour l'organisation logistique des 3 premiers Trophées des réseaux.

# LES COMMISSIONS

Suite à une réflexion stratégique, le Club Metz Technopôle a décidé de compléter son offre (les actions et les projets) par la mise en place de commissions.

Avec ces groupes de travail thématiques, le Club cherche à intéresser davantage ses adhérents, et à leur donner la possibilité de participer activement à la vie du Club.

## En 2013, les commissions qui avaient été lancées :

- Commission Relation Enseignement / Entreprise : Pilote : Muriel KELLER

Renforcer les liens entre les acteurs et favoriser les rencontres et les échanges, par une réflexion collaborative et des actions concrètes :

- Accueil d'élèves de 3<sup>ème</sup> en stage au sein des entreprises adhérentes du Club, notamment avec le collège Haut de Blémont.
- Trophée mc6 Metz Technopôle
- Participation aux événements qui mettent en relation étudiants, établissements d'enseignement et entreprises (forums pour l'emploi, etc.)
- Recensement de l'offre et de la demande en matière de stages pour mise en corrélation.

- Commission Stratégie et réflexion : Pilote : Marie DI FRANCO MOCCHETTI

Prospective, axes prioritaires du Club, développement de partenariat, idées à relayer aux institutions du territoire...

- Commission Communication : Pilote : Stéphane DHALMANN

Messages, argumentaires et supports (en particulier le site internet) pour valoriser le Club, développer sa notoriété et son image...

Mise en place d'une carte de vœux et d'un nouveau livret d'accueil.

## Pour l'année 2014, nous avons poursuivi le développement des commissions :

- Commission Cadre de vie : Pilote : Emmanuel CAILLAUD

La vie du territoire à travers de nombreuses thématiques : restauration, transports, déplacements, services...

- Commission Business : Pilote : Nancy SPANN / Thibaud ROLIN

Toute personne qui entre dans un réseau, c'est bien évidemment pour développer son réseau et donc faire du business. Une des missions principales du Club est de développer les courants d'affaires, il est donc important de mettre en place une ou plusieurs actions pour développer ce point : Mise en avant des adhérents avec leurs offres et leurs besoins, ainsi que de s'associer davantage à d'autres réseaux, événements inter-réseaux de type : afterwork, speedating...

## En 2015 commencera :

- Commission Relations Extérieures : Pilote : Guy KECKHUT

L'objectif des travaux est de constituer et de pérenniser des relations plurielles, cohérentes et harmonieuses avec l'environnement du Club : en suscitant des partenariats institutionnels mais aussi des jumelages avec d'autres clubs et/ou réseaux en France et en Grande Région, en opérant des

actions de benchmarking pour accompagner le développement de nouveaux projets et/ou services, en nouant des relations de travail et de confiance avec la presse et les médias dédiés à la valorisation du Club et de son action.

- Commission Techno'prod : Pilote : ENIM

Suite à une proposition de l'entreprise Metzger, le Club Metz Technopôle a décidé de créer une nouvelle commission à destination des Directeurs de productions et Directeurs techniques : La « Commission Techno'prod » !

Ainsi, cette commission permettra aux directeurs de productions et techniques des différents établissements adhérents du Club Metz Technopôle de se retrouver et de pouvoir échanger sur des problématiques communes, également organiser des visites d'ateliers de production ou encore initier des conférences en lien avec cette thématique.

La volonté est de créer un Club de directeurs de production, responsables technique ; le Club a proposé de créer la commission « Techno'prod » :

- 4 thématiques ont été retenues :
- Ordonnancement – Production – Logistique et Maintenance
- Animateur : Rémi RENAULD
- Entre 20 et 30 entreprises maximum
- Environ 10 réunions par an soit 1/mois (hors juillet/août): 1/3 réunions entre eux, 1/3 experts sur des thématiques précises et 1/3 visites respectives des entreprises.
- 3ème jeudi de chaque mois

- Commission Management durable et RSE : Pilote : Jérôme TURQUEY

**1° Développer un réseau d'entreprises** investies dans la démarche de Management durable et de RSE pour contribuer au rayonnement économique durable du Technopole et au-delà de la Grande Région.

- Objectif 1 : Voir parmi les membres du CODIR et au-delà parmi les membres du Club qui est intéressé par la commission.

- Objectif 2 : Inciter les entreprises à devenir membre du club pour rejoindre cette commission et le cas échéant d'autres commissions.

- Objectif 3 : Constituer un noyau dur d'expertises complémentaires :

- Expert QSE & RSE
- Avocats
- Experts Comptables
- Huissiers de Justice
- Notaires
- Assureurs

**2° Donner la visibilité sur le retour sur investissement des actions menées** par la définition d'indicateurs chiffrés pertinents, l'intégration de la démarche vis-à-vis de la chaîne de valeur de l'entreprise et la mesure de l'effet de la RSE sur le chiffre d'affaires des entreprises.

**3° Promouvoir la RSE par ses résultats économiques** (exemple chronique RSE dans la presse locale...)

D'autres pourront se mettre en place suivant les demandes, les actualités :

- Filières : thèmes à définir en fonction des besoins exprimés par les adhérents sur les secteurs économiques du territoire (matériaux, éco-industries, artisanat, commerce, services, GPEC, etc.)

## CLUB METZ TECHNOPÔLE

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

| <b>Dépenses</b>   | <b>Prix total TTC</b> |
|---|-----------------------|
| <b>Actions et commissions</b>   | <b>22 288</b>         |
| Salaires et charges   | 35 051                |
| Frais administratifs  | 7 750                 |
| Location  | 7 811                 |
| <b>Projets (Trophée mc6, Jeux Metz Technopôle et Trophée des Réseaux)</b> | <b>12 200</b>         |
| <b>Communication</b>  | <b>2 000</b>          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>87 100</b>         |

| <b>Recettes</b>                    | <b>Prix Total TTC</b> |
|------------------------------------|-----------------------|
| <b>Adhésions</b>                   | <b>25 000</b>         |
| <b>Subvention Metz Métropole</b>   | <b>30 000</b>         |
| <b>Partenaires</b>                 | <b>22 200</b>         |
| <b>Ventes de prestations (PDJ)</b> | <b>9 900</b>          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>87 100</b>         |

**Budget 2015** en augmentation suite à :

- L'intégration des Jeux de Metz Technopôle au Club Metz Technopôle,
- L'organisation du Trophée mc6®,

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 –

| Désignation des pièces   | Nombre | Observations  |
|--|--------|---|
| <i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.</i>  |        | Contrôle de légalité  |
| <b>Point 22</b> – Approbation d'une convention financière entre Metz Métropole et la SPL Metz Métropole Moselle Congrès.<br><i>Annexe</i> : Projet de convention.<br><i>Annexe</i> : Budget fonctionnement M3 Congrès.   | 1      | <br><br>D. Metz - AR |
| <b>Point 23</b> – Metz Métropole Développement : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.<br><i>Annexe</i> : Projet de convention.   | 1      |   |
| <i>Annexe</i> : Plan d'actions prévisionnel 2015.<br><i>Annexe</i> : Budget prévisionnel 2015.   | 1      |   |
| <b>Point 24</b> – "Club de Metz Technopôle" : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.<br><i>Annexe</i> : Projet de convention.<br><i>Annexe</i> : Programme d'actions 2015.<br><i>Annexe</i> : Budget prévisionnel 2015.  | 1      |   |
| <b>Point 25</b> – Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette : attribution d'une subvention d'équipements et signature d'une convention de financement pour l'opérationnalité du bâtiment.<br><i>Annexe</i> : Convention.  | 1      |   |
| <b>Point 26</b> – Attribution de subventions "Enseignement supérieur, recherche et innovation".<br><i>Annexe</i> : Convention financière.<br><i>Annexe 1</i> : Subventions promotion scientifique.<br><i>Annexe 2</i> : Subventions projet pédagogique.<br><i>Annexe 3</i> : Subventions vie étudiante.<br><i>Annexe 4</i> : Subventions demandes exceptionnelles. | 1      |   |
| <b>Nombre total des actes transmis :</b><br><b>5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.</b>  | 5      |   |

Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

  
Helène KISSEL